

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2011

Date de convocation : 21.03.11

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : M. de ROUX, Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mmes MAUREL, FALLOURD, MM. GIRAUX, MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mmes SAUZÉ, LAFOND, MM. NAUD, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir : M. HANNIER,

Absents : MM. DAUNAS, DUPONT

Secrétaire de séance : M. CANUS

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Mars 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 Mars 2011.

ADHESION A LA CDC DU PAYS BURIAUD

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil que la nouvelle loi sur l'organisation territoriale interdit aux communes d'être indépendantes et les oblige à rejoindre une communauté de communes.

Monsieur de ROUX rappelle que depuis plus d'un an, il s'était rapproché du Président de la Communauté de Communes du Pays Santon en vue de la création d'une Communauté d'Agglomération.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Conseil Municipal de Chaniers et les délégués de la CDC du Pays Santon.

Chaniers avant de s'engager avait demandé un accord sur un programme de CDA.

Elle était intéressée au premier chef par le développement des infrastructures culturelles et sportives et par la compétence économique, limitativement énumérées dans les statuts de la CDC.

Chaniers souhaitait être assurée que les compétences transférées à la CDC seraient effectivement exercées par cette dernière pour le compte de la Commune.

Dans son dernier courrier, la CDC du Pays Santon indiquait qu'il n'était pas envisagé d'étendre le contenu de ces compétences au-delà de ce qui existe aujourd'hui.

Devant ce qui apparaissait comme une fin de non recevoir, le Conseil Municipal de Chaniers a délibéré afin de solliciter l'adhésion de la commune auprès de la CDC du Pays Buriaud.

Le Conseil Communautaire de la CDC du Pays Buriaud a donné un avis favorable à l'entrée de Chaniers dans la CDC à compter du 1^{er} Janvier 2012 et s'est prononcé favorablement sur la modification des statuts.

Des réponses claires ont été données sur les compétences exercées :

- Centre de loisirs hors garderie périscolaire
- Voirie d'intérêt communautaire qu'il faudra actualiser et cartographier
- Equipements sportifs accueillant des activités dépassant le cadre communal

- Création de zones de développement économiques accueillant plus de deux entreprises (Chaniers, Chérac, Burie)
 - Equipements touristiques fluviaux (construction de pontons)
 - Collecte et traitement des déchets qui étaient un point de discussion puisque Chaniers adhère au SMICTOM. Or, la CDC projette d'adhérer au SMICTOM.
- Chantier d'insertion : Hydraulique et petit patrimoine.
Extension des travaux hydrauliques (entretien du Coran et de sa source).

Parmi les nouveaux projets communautaires est envisagée la création d'un service intercommunal d'urbanisme chargé de l'instruction des demandes de permis de construire et autorisation d'urbanisme.
En effet, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Saintes (anciennement DDE) qui assure actuellement ce service, va en être dégagée à plus ou moins longue échéance.

La CDC du Pays Buriaud est une petite CDC par rapport à celle du Pays Santon mais les problèmes des communes qui la composent correspondent mieux à ceux de Chaniers.

Monsieur GODARD demande si d'autres changements interviendront dans la CDC du Pays Buriaud par rapport à l'adhésion de Chaniers.

Monsieur de ROUX indique que la Commune d'Ecoyeux qui fait partie de la CDC de SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE souhaite adhérer à la CDC du Pays Santon.

Si la CDC de Saint Hilaire de Villefranche connaît le sort de celle de Seudre et Arnoult, Brizambourg demanderait à rejoindre le Pays Buriaud.

Toutefois, il existe une cohérence des territoires autour des SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) que Monsieur le Préfet souhaite conserver.

Or, le Pays Buriaud appartient au SCOT du Pays de la Saintonge Romane et la CDC de SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE à celui du Val de Charente.

Il semblerait donc difficile pour la Préfecture que St Hilaire quitte le SCOT du Val de Charente. Cependant, c'est la liberté d'association des communes qui prime tant que le Schéma n'est pas clôturé.

Monsieur de ROUX demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de Chaniers à la CDC du Pays Buriaud à compter du 1^{er} Janvier 2012. Il indique que les neuf communes de la CDC seront invitées à délibérer sur cette adhésion et sur la modification des statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune de Chaniers à la CDC du Pays Buriaud à compter du 1^{er} Janvier 2012.

ETUDE D'AMENAGEMENT –« ZONE DES CROISIÈRES »–

Monsieur de ROUX rappelle que les services municipaux sont souvent interrogés par des entreprises désireuses de s'installer sur la Commune en raison de sa situation entre Saintes et Cognac. Dernièrement, une importante société a confirmé son intérêt d'implanter un centre régional de vente et réparation de matériel, dans le secteur des Croisières.

Il convient d'acquérir les terrains nécessaires. Le Service des Domaines a estimé ces terrains à 7.50 € le m².

Monsieur de ROUX, mandaté par délibération du Conseil du 4 Octobre dernier, indique qu'il a contacté les propriétaires concernés et qu'une négociation est en cours.

Il souhaite proposer une promesse d'achat avec faculté de substitution en faveur de l'entreprise qui est prête à participer à l'aménagement du terrain sur lequel elle s'implante.

Toutefois, préalablement il est nécessaire de procéder à l'étude de l'aménagement de ce secteur.

Monsieur de ROUX propose de confier cette mission au Cabinet MOREAU situé à PERIGNAC.

Ce dernier a fait parvenir une proposition d'honoraires qui s'élève à 3 905 € HT soit 4 670.38 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confie la réalisation de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la zone artisanale des Croisières au Cabinet MOREAU.

SALON DU LIVRE – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES AUTEURS

Monsieur GODARD rappelle au Conseil que la 4^{ème} Edition du Salon du Livre qui s'est déroulée les 12 et 13 Mars derniers a mis le Portugal à l'honneur suite à la proposition de Jean-Yves HANNIER. Cette manifestation a été organisée en partenariat avec le Comité de Jumelage de Courcoury/Pampilhosa.

De nombreux visiteurs ont parcouru ce salon et ont pu rencontrer plus de trente auteurs locaux, régionaux et nationaux ainsi que les trois auteurs portugais invités.

Monsieur GODARD retrace les moments forts de cette manifestation : le travail en amont avec les écoles de Chaniers, La Chapelle-des-Pots et Courcoury, les animations, l'inauguration en présence des personnalités, les conférences de M. Eric CHAPELLE, M. Michel CHANDEIGNE et de M. Arkan SIMAAN. Il tient à remercier pour leur aide les élus, le personnel communal, la Saintonge Romane, l'ensemble des partenaires et intervenants.

Monsieur GODARD propose le remboursement des frais de certains auteurs et intervenants (train et voiture), selon le barème appliqué aux agents de l'État (kilométrage et frais d'autoroute) sur production des justificatifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

OUVERTURE DE CREDITS

Madame CHARRIER indique qu'il faut procéder à certaines dépenses d'investissement qui ne peuvent attendre le vote du budget fin mars et notamment :

Reversement d'une caution pour un logement communal d'un montant de 400 €. Cette dépense sera imputée à l'article 165.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2011.

Amortissements :

- Pass Foncier :

1) Amortissement des 3 subventions versées en 2010 :

Inventaire 0601 : Pass foncier Goubon

- Montant : 3000 €
- Durée : 5 ans (600 €/an)

- Date de début d'amortissement : 01/01/2011

Inventaire 0602 : Pass foncier Moquette/Dupont

- Montant : 3000 €
- Durée : 5 ans (600 €/an)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2011

Inventaire 0603 : Pass foncier Jovenet/Parq

- Montant : 3000 €
- Durée : 5 ans (600 €/an)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2011

2) Amortissement des subventions perçues par l'Etat :

- Montant : 3000 €
- Durée : 5 ans (600 €/an)
- Date de début d'amortissement : 01/01/2011

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les ouvertures de crédits présentées.

REMBOURSEMENT ASSURANCES

Monsieur de ROUX rappelle au Conseil les dommages occasionnés le 12 Janvier dernier par un camion de la société TRANSMEUBLEA aux trottoirs et à la signalisation de l'îlot central situé dans le village de Chez Corbin.

Il indique que la compagnie adverse COVEA FLEET a procédé au remboursement de la somme de 993.88 € correspondant au devis présenté par la SEC TP.

Le Conseil Municipal approuve le remboursement présenté par les assurances COVEA FLEET.

QUESTIONS DIVERSES

Affaire BOS -DESCHAMPS C/ Commune Autorisation d'ester en justice

Monsieur de ROUX rappelle le litige opposant Mmes BOS et DESCHAMPS à la Commune de CHANIERS concernant la construction de la déchetterie, Chemin des Prises.

Il indique que par jugement en date du 21 Janvier 2011 le tribunal administratif avait rejeté les requêtes de Mmes BOS et DESCHAMPS. Or, les intéressées ont présenté un recours devant la Cour Administrative d'Appel de BORDEAUX contre ce jugement.

Monsieur de ROUX explique qu'il convient maintenant de demander le concours d'un avocat obligatoire devant la juridiction administrative d'appel. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à ester en justice et à prendre attache auprès d'un avocat, Maître Emmanuel VITAL-DURAND, Avocat à PARIS, spécialisé en droit public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à ester en justice et décide de solliciter les services de Maître Emmanuel VITAL-DURAND.

Litige avec le Bernard Palissy – Modification délibération du 07.02.11

Monsieur de ROUX rappelle la délibération en date du 7 Février dernier par laquelle le Conseil avait décidé de rembourser à GROUPAMA TRANSPORT la somme de 717.60 € en dédommagement du sinistre subi par le bateau.

Or, Groupama a indiqué qu'il sera réclamé la somme de 600 € correspondant au montant hors taxes de la facture.

Le Conseil Municipal après avoir pris note de la modification annule la précédente délibération et décide de la remplacer par la présente.

Monsieur de ROUX indique qu'il sera rappelé aux personnes assurant le fonctionnement du bac que les règles de procédure doivent être impérativement respectées (abaissement complet du câble, pose des chaînes de sécurité, ...)

INTERVENTION DES CONSEILLERS

Monsieur FOURRÉ rappelle les nuisances occasionnées par les pigeons. Depuis la pose de grillage sur les ouvertures du clocher, empêchant les pigeons d'y nicher, le problème s'est déplacé sur les maisons riveraines.

Monsieur de ROUX indique que les pigeons des colombiers comme les lapins de garennes sont des immeubles par destination et sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Lorsque les animaux sont sans propriétaire ce sont des biens sans maître. Il convient de vérifier alors si les pigeons sont considérés comme nuisibles.

Monsieur RICHON demande s'il a été confirmé que la date de la rentrée scolaire serait avancée.

Madame MICHAUD indique qu'elle posera la question lors du prochain conseil d'école.

Madame FALLOURD demande que soient matérialisés les emplacements sur le parking de la Poste afin d'éviter le stationnement anarchique.

Elle rappelle que la Fête des Fleurs se déroulera les 30 Avril et 1^{er} Mai et demande qu'il y ait plus de volontaires pour aider au rangement le dimanche soir.

Madame CHARRIER indique qu'elle a demandé au Policier Municipal de gérer les problèmes d'installation des commerçants sur le marché et de leur soumettre un plan des emplacements.

Madame FALLOURD demande si le service « Taxi Mouettes » fonctionne. Il n'y a pas eu pour le moment de retour sur le fonctionnement de ce service.

La séance est levée à 22 h 30

Le Secrétaire de Séance,

Daniel CANUS